



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

financement

Question écrite n° 68239

Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer à propos des difficultés dans la mise en oeuvre des investissements d'infrastructures routières du contrat de plan État région (2000-2006) en Franche-Comté, concernant plus particulièrement la réalisation de la voie de contournement de Besançon. En effet, le contournement de la ville par la voie des Mercureaux est essentiel au désenclavement, à la fluidité de la circulation urbaine ainsi qu'au développement de Besançon, capitale régionale traversée par les axes routiers de transit. La réalisation de cette voie avait été annoncée pour la fin 2005 par une lettre du ministre de l'équipement et des transports de décembre 2002. Or l'achèvement de ce chantier a pris du retard et son coût financier a été revu à la hausse dans des proportions inquiétantes. Ainsi, entre l'avant-projet de 1993 et le coût actualisé en 2005, le coût de la voie des Mercureaux est passé de 73 millions d'euros à 125 millions d'euros, non compris les 25 millions déjà financés au XI^e plan, soit un doublement du coût du projet. Ces nouveaux besoins de financement sont essentiellement dus à l'actualisation des prix des matériaux, à l'évolution des normes et des réglementations, et à des contraintes naturelles du site concerné. Etant entendu que tout délai supplémentaire constitue une augmentation des coûts. Compte tenu des clés de répartition de l'actuel contrat de plan, le poids financier qui repose sur les trois collectivités territoriales concernées, à savoir le conseil général de Franche-Comté, le conseil général du Doubs et la communauté d'agglomération du Grand Besançon est beaucoup trop important au vue de leurs finances locales. Aussi, afin de sortir de l'impasse dans ce dossier vital pour Besançon, elle lui demande, en accord avec les termes évoqués dans la déclaration de politique générale du Premier ministre, monsieur Dominique de Villepin et notamment sur les nouveaux financements en direction des infrastructures de transports, si un avenant au contrat de plan (2000-2006) peut reconsidérer un redéploiement des crédits en accentuant l'effort à destination de l'achèvement de la voie de contournement de Besançon tant attendue.

Texte de la réponse

L'estimation du coût de la réalisation du contournement de Besançon a fortement augmenté en douze ans, passant de 73 M en 1993 à 125,5 M en 2005, 25 M ayant d'ores et déjà été financés dans le cadre du précédent contrat de plan. Une somme de 73,2 M est inscrite pour cette opération à l'actuel contrat de plan selon les clés de répartition suivantes : État 27,5 %, région 24 %, département 24 %, communauté d'agglomération de Besançon 24,5 %. La poursuite de cette opération implique une révision du contrat de plan de manière à augmenter l'enveloppe initiale d'un montant de 27,3 M. L'État a engagé des discussions avec les partenaires financiers du contrat de plan pour procéder à cette augmentation par redéploiement de crédits initialement prévus sur d'autres opérations ayant pris du retard. Les différences de clés de financement entre les diverses opérations nécessitent une approche spécifique à chaque partenaire financier de ce redéploiement. Pour les collectivités locales, il y a lieu de prendre en compte l'éligibilité de leurs fonds de concours au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) depuis le 1^{er} janvier 2005 en application de la loi libertés et responsabilités locales du 13 août 2004. L'objectif de l'État est de formaliser au plus vite ce redéploiement par un avenant au contrat de plan pour permettre la poursuite du contournement des Mercureaux au rythme prévu.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68239

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6252

Réponse publiée le : 13 septembre 2005, page 8592